

Règlement du concours « All I want for Christmas is You »

La municipalité de Miramas organise un concours de vidéos musicales sur la célèbre chanson de Mariah Carey « All I want for Christmas is You ».

Article 1 : Objet du concours

Et si cet hiver, on révélait la Mariah Carey qui sommeille en nous ! Sortez votre mike et votre tenue de Mère/Père Noël, éclatez-vous et faites-nous rêver !

Article 2 : L'accès au concours

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les particuliers de la commune. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Le formulaire d'inscription et le règlement du concours sont mis à votre disposition sur le site internet noel.miramas.fr.

Chaque participant devra remplir le formulaire d'inscription avec ses coordonnées complètes avant le 20 décembre 2020 minuit.

Article 3 : Critères de sélection du jury

Le jury est invité à voter pour le clip le plus original.

Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé du public souhaitant participer au vote (en « likant » les meilleures vidéos sur la page Facebook de la ville de Miramas).

Un prix sera attribué aux 3 participants ayant obtenu le plus de points.

Un Prix « Coup de Cœur » pourra être décerné par le service communication de la ville.

Article 5 : Droit à l'image

Les participants autorisent la diffusion et la publication de tout ou partie de leurs vidéos exposées dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune, dans un diaporama de présentation ou une exposition, et cela sans aucune contrepartie.

Article 6 : Résultats, remise des prix et dotations

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière.

Ils seront informés directement par mail.